



# PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Mende, le 21 février 2022

## APPEL À PROJETS MILDECA – ANNÉE 2022



La MILDECA anime et coordonne les actions des partenaires publics en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Son champ d'action couvre l'ensemble des substances psychoactives et addictions sans substance (écrans, jeux...).

La MILDECA a pour objectif de faire diminuer durablement l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues en mettant un accent particulier sur la prévention des entrées en consommation, des usages à risque.

Sur l'ensemble de ces sujets, le plan national de mobilisation contre les addictions, adopté par le gouvernement sur la période 2018-2022, définit les priorités et fixe les objectifs des politiques publiques.

### **La feuille de route régionale décline quant à elle ce plan en 7 axes prioritaires :**

1. Renforcer les connaissances, la coordination et l'évaluation dans le champ des addictions
2. Informer, former et communiquer pour éclairer
3. Protéger et prévenir les conduites addictives chez les jeunes
4. Prévenir et réduire les risques en milieu festif
5. Renforcer les actions en direction des publics vulnérables
6. Réduire l'exposition aux produits
7. Poursuivre le développement de la prise en charge des personnes en situation d'addiction, notamment en ambulatoire

### **Les projets soutenus en 2022 doivent s'inscrire prioritairement au sein des orientations suivantes :**

- la prévention des conduites addictives auprès des **jeunes en milieu scolaire** au travers du renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité ;
- la prévention des consommations excessives et la réduction des risques en direction du **public étudiant**, notamment dans le cadre des fêtes étudiantes et processus d'intégration ;
- l'accompagnement de la **vie nocturne festive**, ainsi que le développement d'une gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public associés, tant en milieu rural (fêtes votives ou milieux festifs alternatifs type free party) qu'en milieu urbain ;
- l'accompagnement des **publics fragiles**, incluant les profils délinquants ou avec des niveaux élevés de consommations, sous main de justice, présentant un risque de récidive ou de basculement dans les trafics ; public en situation de précarité (mineurs isolés, en errance, etc.).
- la **formation des professionnels** des champs éducatif, sportif, sanitaire et social pour le repérage précoce, l'accompagnement et l'orientation des consommateurs afin de prévenir le

développement de conduites addictives et réduire les risques et dommages. À ce titre, les partenariats entre ces professionnels de première ligne et ceux constituant un recours devront être formalisés.

D'une manière générale, seront privilégiés les projets intersectoriels et innovants ainsi que l'élaboration de programmes coordonnés d'accompagnement des bénéficiaires sur la durée et dans le cadre de parcours de protection et de prise en charge globaux et transversaux.

**Des demandes de subventions peuvent être déposées à ce titre par les associations et les collectivités territoriales.**

**Actions ne pouvant faire l'objet d'un financement MILDECA** : les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi et déjà généralisées sur le territoire (injonctions thérapeutiques, ...), achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre, dispositifs relevant de l'assurance maladie.

#### **Actions de prévention en milieu scolaire :**

**Les établissements scolaires ne peuvent pas solliciter directement de financement**, un opérateur unique ayant en charge la coordination départementale de la prévention.

Ainsi, les établissements qui souhaitent programmer des actions de prévention doivent s'adresser **au Réseau Addictologie de Lozère** (contact : *Mme Dominique BLONDEAU, coordinatrice* – Tél. : 06.51.41.41.27 – Mail : *reseau.addicto.48@gmail.com*).

Les interventions devront s'inscrire dans le projet d'établissement construit et validé en amont de la demande de subvention, impliquant l'équipe éducative et privilégiant une approche intégrée à la vie de l'établissement.

Pour rappel, les FRAD (*Formateurs Relais Anti Drogues*) et PFAD (*Policiers Formateur Anti Drogues*), gendarmes ou policiers ayant reçu une formation approfondie sur les dangers de la drogue, interviennent gratuitement à la demande des responsables d'établissements scolaires. Ils peuvent animer/co-animer une conférence, participer à un forum et sensibiliser les élèves aux dangers liés à l'usage de produits stupéfiants.

#### **Subventionnement :**

Le taux de financement par la MILDECA **ne peut excéder 80 % du coût total de l'action.**

Témoignant d'une dynamique interministérielle ou intersectorielle, l'attribution des crédits MILDECA est préférentiellement destinée à des projets faisant l'objet de cofinancements (ARS, DDCSPP, FIPD, sécurité routière, rectorats, CAF, DRAAF, collectivités territoriales, ...).

#### **Bilan et évaluation des actions :**

. **Concernant les actions financées en 2021 au titre de la MILDECA, les porteurs veilleront à produire le bilan dans les meilleurs délais.**

. Pour les demandes de financements en 2022, cette formalité conditionne le versement effectif de la subvention au titre de l'exercice 2021. Elle est donc obligatoire.

. Le projet devra comporter des propositions de critères d'évaluation permettant de juger des résultats concrets de l'action conduite : nombre et profil des bénéficiaires, nature des besoins couverts, fréquence des interventions et durée de prise en charge, évolution de la situation des bénéficiaires.

**Dépôt des demandes de financements :**

Le dépôt des dossiers de demandes de financements **est à effectuer en ligne**, en complétant le formulaire de demande disponible via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mildeca-2022-prefecture-de-la-lozere>

Les demandes doivent être déposées **au plus tard le lundi 25 avril 2022 à minuit**

Pour toute demande de renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser à la Préfecture, Bureau des Sécurités (contact : Hélène FOLOPPE - tél : 04.66.49.60.32)

---